

11 juil 2016 -11:12

Emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale : la situation en 2015

En 2015, le taux d'emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale s'élève à 1,32% (contre 1,39% en 2014). Au total, 6 organisations fédérales atteignent ou dépassent le quota de 3% de mise à l'emploi de personnes avec un handicap. C'est ce que révèle la Commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale (CARPH) dans son rapport d'évaluation 2015.

Pour la seconde fois depuis sa création, la CARPH enregistre une légère baisse (- 0,07%) du taux d'emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale. D'après la Commission, cette diminution peut s'expliquer par :

- le départ à la pension de collaborateurs en situation de handicap
- la diminution du nombre de recrutement au sein de la fonction publique fédérale
- la diminution de plus de 10% sur une période de 7 ans du nombre total de fonctionnaires fédéraux.

Dans son rapport d'évaluation pour l'année 2015, la CARPH dresse constats et analyses basés sur les données des organisations fédérales concernant l'emploi des personnes avec un handicap. Pour la seconde fois, ces données ont été récoltées via la base de données fédérale Pdata. La Commission a choisi d'adresser au gouvernement 6 recommandations en vue d'augmenter le recrutement des personnes avec un handicap au sein de la fonction publique fédérale.

Baisse en 2015

Toutes organisations fédérales confondues, le taux d'emploi des personnes reconnues comme ayant un handicap est de 1,32 % en 2015. Ce taux est inférieur à celui relevé en 2014 (1,39%).

En 2015, 6 organisations fédérales atteignent ou dépassent le quota de 3% de mise à l'emploi de personnes avec un handicap (contre 7 en 2014):

- le Ministère de la Défense
- l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
- le SPF Personnel et Organisation
- la Régie des Bâtiments
- la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale
- le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

6 recommandations

La CARPH met en exergue 6 recommandations concrètes au gouvernement en vue de continuer à améliorer le recrutement des personnes avec un handicap au sein de la fonction publique fédérale :

- favoriser la simplification administrative liée à la reconnaissance du handicap

- encourager la mise en place de plan d'action dans chaque organisation fédérale
- évaluer le contrôle des consultations des réserves de recrutement
- intensifier les actions de sensibilisation au handicap et de promotion de l'emploi des personnes avec un handicap
- poursuivre l'optimisation des canaux de communication et la collaboration entre les acteurs concernés
- proposer des aménagements de toutes les épreuves de sélection en fonction du handicap.

Le rapport d'évaluation 2015 de la CARPH est disponible en version électronique sur [Fedweb](#), le Portail du personnel fédéral

Contacts :

Service communication :

Cathy Verbyst : cathy.verbyst@p-o.belgium.be; 0478/75 01 41

Secrétariat Commission :

carph.bcaph@p-o.belgium.be

A propos de la Commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale (CARPH)

Instaurée par l'arrêté royal du 5 mars 2007, la CARPH a pour mission de faire rapport au gouvernement sur la situation de l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique fédérale et de le conseiller sur la politique en la matière. Elle est également chargée d'évaluer les efforts entrepris par les organisations fédérales pour atteindre l'objectif de 3% réservé au recrutement de personnes avec un handicap.

Pour mener à bien sa mission, la Commission est composée de façon paritaire de représentants de l'autorité publique et de représentants des organisations syndicales. La diversité des profils et horizons de ses membres lui permet de bénéficier d'une expertise spécifique dans le domaine de l'emploi des personnes avec un handicap.

A propos de Pdata

Le site www.pdata.be permet d'accéder en toute transparence aux données relatives à une soixantaine d'institutions fédérales. Le site Pdata a été développé en 2003. Il est enrichi périodiquement par les correspondants des administrations fédérales de données relatives à leur personnel. Sur base de ces informations, l'application réalise des rapports statistiques disponibles pour tout visiteur du site. Les données sont croisées selon plusieurs critères: statut, niveau, sexe, âge, rôle linguistique, grade/titre, famille de fonction, lieu d'activité, type d'absence, primes,...

SPF Personnel et Organisation - DG Communication interne et
Gestion des connaissances
rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
<http://www.p-o.be>